



Bulletin Officiel

N° 4542 Vendredi 14 Février 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE : SOPAT 2

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1 3

FCC BIAT-CREDIMMO 2 3

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 » 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOPAT 4

SOTETEL 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 6-9

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 2014 -1 » 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 31/12/2013

- SICAV OPPORTUNITY
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV AMEN

COMMUNIQUE DU CMF

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE

**Société de Production Agricole Teboulba
-SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société Gallus Holding Finance, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT et ce, conformément à la décision du CMF n°29 du 15 septembre 2009 stipulant que : « ...tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la société Gallus Holding Finance entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ».

Par cette demande, le Groupe La Rose Blanche (Groupe Kamel Belkhiria) détenant 49% du capital de la société Gallus Holding Finance, se propose d'acquérir 51% du capital de ladite société (par les sociétés MEDIGRAIN, MCSR, et monsieur Kamel Belkhiria), appartenant à Rached Lahmar, Fethi Lahmar, Imed Lahmar, Sihem Boussemma, Ikbel Brahem, Intissar Lahmar, et aux sociétés Meleagris et Lahmar Holding.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société SOPAT à partir du **jeudi 13 février 2014**.

PAIEMENTS D'ANNUITES**AVIS DES SOCIETES****FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2014**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	43,668 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	8,840 DT	par part P2

Total brut : **52,508 DT par part P2**

Part S :

Principal Unitaire :	43,668 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	10,330 DT	par part S

Total brut : **53,998 DT par part S**

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,73%.

2013 - AS - 1033

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des Intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,00%**, **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2014**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	70,787 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	6,333 DT	par part P2

Total brut : **77,120 DT par part P2**

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	16,432 DT	par part P3
-------------------------	-----------	-------------

Total brut : **16,432 DT par part P3**

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	17,199 DT	par part S
-------------------------	-----------	------------

Total brut : **17,199 DT par part S**

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,73%.

2013 - AS - 1034

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB 2008/2» que la cinquième annuité (remboursement en capital et règlement des intérêts au taux de 6,50%) venant à échéance le **mardi 18 février 2014**, sera mise en paiement à partir de cette date, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

- Principal par obligation : **6,250 DT**
- Intérêt brut par obligation : **4,875 DT**
- Total brut par obligation : **11,125 DT**

2013 - AS - 1035

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
-SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba

La société Gallus porte à la connaissance des actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" et du public, que le Fonds ABRAAJ CAPITAL - SGAM AL KANTARA, détenant 49% du capital de Gallus S.A, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT, a cédé sa participation au niveau de la société GALLUS au profit des sociétés du Groupe Belkhiria et des frères LAHMAR dans les proportions suivantes :

Acquéreur	Nombre d'actions acquises	En % du capital de la société GALLUS
Société MEDIGRAIN	4 990 272	26.72727%
Société MCSR	4 158 510	22.27246%
Société ACN	10	0.00005%
Société GSS	10	0.00005%
Société TRANSFOOD	10	0.00005%
Société UNAGRO	10	0.00005%
M.Kamel BELKHIRIA	7	0.00004%
M.Rached LAHMAR	3	0.00002%
M.Fethi LAHMAR	1	0.00001%
M.Imed LAHMAR	1	0.00001%
Total	9 148 834	49.00%

La cession s'est effectuée pour un montant global de 11 000 002.402DT pour 9 148 834 actions.

Des négociations en vue de concrétiser une cession de parts conférant le contrôle de la société aux sociétés du Groupe la rose blanche (Belkhiria) de la part des frères Lahmar sont à un stade très avancé et devraient aboutir à très brève échéance. La société Gallus ne manquera pas d'informer le public de l'issue de ces négociations en temps opportun.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1032

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications
-SO.T.E.TEL-**

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public ce qui suit:

- ❖ La société dispose au 31/01/2014 d'un carnet de commandes de 27,4 MDT tenant compte de la réalisation d'un chiffre d'affaires au mois de Janvier dépassant 3 MDT et elle s'est fixée un objectif de réaliser un chiffre d'affaires de 22 MDT au 1^{er} semestre par le maintien du rythme d'activité du 4^{ème} trimestre 2013 qui a dégagé un résultat des activités ordinaires bénéficiaire de 1,6 MDT.
- ❖ La SOTETEL a procédé à la signature d'un accord de partenariat avec l'équipementier italien de faisceaux hertziens « SIAE » ayant des références internationales dans l'activité des réseaux mobiles.
- ❖ La SOTETEL a engagé des négociations assez avancées de partenariat avec la Société Tunisienne d'Informatique pour l'Ingénierie « ST2i », bien introduite sur les marchés africains.
- ❖ Concernant l'activité Export, la SOTETEL a intensifié les actions de prospection et de participation aux appels d'offres en Algérie, Libye, Tchad et Cameroun et elle a de fortes chances pour remporter ces appels d'offres. La SOTETEL informera ses actionnaires et le public des suites positives de ces appels d'offres.
- ❖ La SOTETEL dispose d'un patrimoine immobilier comptabilisé avec sa valeur historique qui peut générer des plus values importantes et qu'au niveau de son passif, il y a une absence totale d'endettement.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 28/11/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars aux conditions suivantes :

- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux : 7,3% et/ou TMM+1,9%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 » est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **17/02/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **17/03/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/03/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du lac II - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis.

- Suite -

But de l'émission :

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2014-1 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre IV – Titre 1 – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA CAapitaux, Intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/03/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année n-1 au mois de février de l'année n.

Taux fixe

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année, d'un montant annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2019**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, **17 mars** de chaque année. Le premier paiement en principal et intérêts aura lieu le **17/03/2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,3% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2013, qui est égale à 4,5933%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,4933%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,741 années.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de l'Arab Financial Consultants et de la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 08/11/2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- ✓ Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale court terme : F3 (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette senior : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette subordonnée : BB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 20/01/2014, la note « BBB (tun) » avec mise sous surveillance négative à l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 ».

- Suite -

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Au 31/12/2013, Il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0851** en date du **31 janvier 2014**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013** et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **13-006-A001** en date du **31 janvier 2014**.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et de l'AFC- intermédiaire en bourse- sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du lac II – Les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 14 FEVRIER 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,775%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,501%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,356%		1 004,737
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,414%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,494%	1 014,041
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,537%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,582%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,627%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,684%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,729%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,762%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,819%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015 "		4,839%	1 020,356
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015	4,863%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015 "		5,097%	998,218
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016 "		5,251%	999,898
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,468%	868,063
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016 "		5,531%	992,608
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017 "	5,746%		1 029,866
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018 "	5,724%		985,364
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018 "		5,864%	985,162
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,895%	758,684
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019 "		5,942%	981,028
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020 "		6,117%	969,783
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020 "	6,244%		960,580
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022 "		6,312%	1 036,509
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022 "	6,323%		953,139

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	148,656	148,669			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,099	13,100			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,348	1,348			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,464	36,467			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,508	49,550			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,747	156,441			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	553,057	556,520			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,886	115,629			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,226	124,490			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,319	117,380			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	113,174	113,148			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,940	89,638			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	134,245	134,122			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	96,463	96,560			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,562	108,875			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 355,788	1 364,797			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 243,073	2 250,158			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	100,833	102,233			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,424	103,003			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	123,757	124,889			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,681	1 209,883			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,952	126,424			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,433	15,516			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 902,807	5 917,216			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 159,964	5 170,625			
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 000,000	5 000,000			
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,183	2,219			
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,900	1,921			
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,066	1,102			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	108,755	108,767	
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,628	104,637	
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,280	106,295	
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,183	103,195	
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,045	104,057	
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,245	107,255	
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	104,732	104,743	
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	103,922	103,932	
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,378	104,385	
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	105,756	105,764	
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,584	102,594	
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	104,691	104,702	
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,347	104,356	
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,253	107,263	
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,043	106,054	
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,574	103,584	
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,026	103,037	
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,063	105,074	
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,093	103,105	
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	103,999	104,009	
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	104,949	104,959	
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,056	103,067	
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,162	104,173	
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,135	105,144	
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	102,668	102,678	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,561	10,562
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,336	103,346
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	103,941	103,951
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	101,669	101,746
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	69,151	68,950
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,795	145,283
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 453,109	1 448,585
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,247	110,601
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,195	108,533
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,454	84,344
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,784	16,776
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	268,613	268,966
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,630	34,768
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 371,670	2 374,046
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,800	76,930
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,473	57,516
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,811	100,904
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,255	111,304
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,853	99,993
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,520	11,521
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,257	12,240
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,654	15,666
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,059	15,056
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/14	0,268	11,452	12,214	12,212
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/14	0,086	10,375	10,821	10,820
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/13	0,140	10,397	10,584	10,591
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/11	0,199	10,675	10,700	10,701
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	126,008	125,973
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,025	126,136
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,542	10,516
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	108,159	108,004
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,332	20,347
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	80,511	80,288
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	83,279	83,242
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,241	98,157
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,249	92,155
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	98,161	97,877
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	100,666	100,663
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,011	9,997
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,626	9,613
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	92,787	93,353
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	98,222	100,993
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	128,994	132,410
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,407	10,683
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	116,235	117,737
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	117,542	117,708
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,697	101,904
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	99,239	100,316
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	175,762	177,104
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	162,477	163,601
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	142,966	143,632
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 424,861	9 575,166
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,361	18,606
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,353	132,150
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 483,476	1 511,201
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	105,575	107,003
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,204	88,756
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,911	116,395
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 687,426	8 795,383
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,922	9,196
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,857	9,159

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 31 Décembre 2013 faisant apparaître un total bilan de 1 028 125.131 DT et un actif net de 1 020 946.888 DT.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV Opportunity telle que arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que la société SICAV OPPORTUNITY a employé, au 31 Décembre 2013, 11.446% de son actif en obligations émises par l'ATB. Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 27 Janvier 2014

Le Commissaire aux comptes :

Leila Bchir

Membre de l'O.E.C.T

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	676 344,173	796 470,532
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		351 115,532	377 337,530
AC1-B	OBLIGATIONS		117 606,000	123 307,200
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		207 622,641	295 825,802
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	351 172,189	245 404,392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		350 316,894	244 820,747
AC2-B	DISPONIBILITES		855,295	583,645
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	608,769	403,401
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		608,769	403,401
TOTAL ACTIF			1 028 125,131	1 042 278,325
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	645,930	691,098
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	6 532,313	20 350,829
TOTAL PASSIF			7 178,243	21 041,927
ACTIF NET			1 020 946,888	1 021 236,398
CP1	CAPITAL	CP1	1 003 281,864	1 005 646,346
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	17 665,024	15 590,052
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		8,093	6,082
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		17 162,356	18 438,360
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		494,575	-2 854,390
ACTIF NET			1 020 946,888	1 021 236,398
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 028 125,131	1 042 278,325

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2013	01/01/2013	01/10/2012	01/01/2012
		au	au	au	au	
		31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 917,582	29 907,263	4 384,190	32 757,537
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	12 796,400	0,000	11 886,350
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		1 551,600	6 111,600	1 448,400	5 240,400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 365,982	10 999,263	2 935,790	15 517,363
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0,000	0,000	0,000	113,424
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 015,350	7 914,228	1 508,712	8 025,892
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 015,350	7 914,228	1 508,712	8 025,892
	REVENUS DES PLACEMENTS		4 932,932	37 821,491	5 892,902	40 783,429
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 927,861	-9 555,556	-2 583,635	-12 087,778
	REVENU NET DES PLACEMENTS		3 005,071	28 265,935	3 309,267	28 695,651
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 164,861	-11 103,579	-2 326,681	-10 257,291
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-159,790	17 162,356	982,586	18 438,360
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-88,690	494,575	-2 719,743	-2 854,390
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-248,480	17 656,931	-1 737,157(*)	15 583,970(*)
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULLATION)		88,690	-494,575	2 719,743	2 854,390
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		608,471	-39 054,561	-99 761,591	-108 256,635
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-3 375,938	-12 796,561	68 579,007	69 219,658
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		-148,547	-1 057,290	-424,714	-568,005
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		-3 075,804	-35 746,056	-30 624,712	-21 166,622

(*) : Retraité pour des besoins de comparabilité

	Période du	Période du	Période du	Période du
DESIGNATION	01/10/2013	01/01/2013	01/10/2012	01/01/2012
	au	au	au	au
	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-3 075,804	-35 746,056	-30 624,712	-21 166,622
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-159,790	17 162,356	982,586	18 438,360
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	608,471	-39 054,561	-99 761,591	-108 256,635
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-3 375,938	-12 796,561	68 579,007	69 219,658
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-148,547	-1 057,290	-424,714	-568,005
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-15 920,972	0,000	-18 054,282
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-2 319,058	51 377,518	-196 933,527	-176 536,092
SOUSCRIPTIONS	269 294,382	337 359,086	262 574,823	481 483,528
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	256 200,000	319 000,000	237 300,000	426 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	8 432,894	12 536,053	21 261,094	48 938,108
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	2,137	557,965	1,568	1 414,080
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST (S)	4 659,351	5 265,068	4 012,161	4 331,340
RACHATS	-271 613,440	-285 981,568	-459 508,350	-658 019,620
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-256 500,000	-269 300,000	-404 600,000	-576 600,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-10 363,258	-11 692,123	-48 173,772	-73 311,120
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (R)	-2,141	-218,952	-2,674	-922,770
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST (R)	-4 748,041	-4 770,493	-6 731,904	-7 185,730
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 394,862	-289,510	-227 558,239	-215 756,996
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 026 341,750	1 021 236,398	1 248 794,637	1 236 993,394
AN4-B FIN DE PERIODE	1 020 946,888	1 020 946,888	1 021 236,398	1 021 236,398
AN5 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	9 704	9 204	10 877	10 702
AN5-B FIN DE PERIODE	9 701	9 701	9 204	9 204
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	105,764	110,955	114,810	115,585
B- FIN DE PERIODE	105,241	105,241	110,955	110,955
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-1,96%	-3,62%	-13,36%	-2,59%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV OPPORTUNITY
PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/12/2013**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2013 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2013	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	45.659	345.328,084	351.115,532	34.39
ADWYA	242	1.798,060	1.678,512	0.16
ARTES	1.000	6.737,237	6.448,000	0.63
ATTIJ BANK	400	6.447,000	6.499,200	0.64
BT	800	7.044,000	7.357,600	0.72
CARTHAGE CEMENT	5.000	14.445,946	16.645,000	1.63
CIL	1.530	5.433,043	21.282,300	2.08
CITY CARS	2.528	27.681,600	27.668,960	2.71
ESSOUKNA	2.000	19.182,030	16.546,000	1.62
MONOPRIX	1.200	34.201,832	28.172,400	2.76
MPBS NS	8.300	49.800,000	49.800,000	4.88
ONE TECH HOLDING	1.000	6.800,000	6.483,000	0.63
SFBT	2.500	33.773,027	33.232,500	3.26
SIMPAR	400	27.313,800	24.741,200	2.42
SITS	1.300	3.596,000	3.127,800	0.31
SOTUVER	2.000	15.574,279	13.208,000	1.29
SPDIT	2.000	14.150,290	15.496,000	1.52
TELNET HOLDING	2.000	12.905,950	11.466,000	1.12
TL	506	11.399,840	10.626,000	1.04

TPR	2.000	7.454,140	8.522,000	0.83
TUNINVEST- SICAR	1.810	17.015,900	18.646,620	1.83
TUNIS RE	950	6.945,450	8.637,400	0.85
UBCI	395	9.688,200	9.802,320	0.96
BT DA 1/3	1.002	3.105,000	2.605,200	0.26
DA UBCI 8/33	396	2.351,460	2.027,520	0.2
TPR DA 1/44	4.400	484,000	396,000	0.04
Emprunts de sociétés	1.500	114.000,000	117.606,000	11.52
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	114.000,000	117.606,000	11.52
Emprunts d'Etat	203	201.663,300	207.622,641	20.33
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.089,698	0.11
BTA 5.25-03/2016	44	43.646,000	45.144,650	4.42
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.463,424	1.12
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49.275,000	50.987,745	4.99
BTA 5.50% 02/2020	100	96.490,000	98.937,124	9.69
TOTAL PORTEFEUILLE TITRES	47.362	660.991,384	676.344,173	66.24

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **29.907,263 Dinars** au 31.12.2013, contre **32.757,537 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.12.2013	MONTANT au 31.12.2012
Dividendes	12.796,400	11.886,350
Revenus des obligations	6.111,600	5.240,400
Revenus des emprunts d'Etat	10.999,263	15.517,363
Revenus des Autres Valeurs	0,000	113,424
Total	29.907,263	32.757,537

AC2- A. Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **350.316,894 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.13	% Actif net
BTC 52S-25/03/2014	129	126.214,572	127.330,262	12.47
BTC 52S-02/09/2014	17	16.305,260	16.434,270	1.61
BTC 52S-04/11/2014	215	206.444,788	206.552,362	20.23
Total	361	348.964,620	350.316,894	34.31

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2013, à **855,295 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **7.914,228 Dinars**, contre **8.025,892 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2013	Montant au 31.12.2012
Revenus des Bons du Trésor	7.914,228	8.025,892
Total	7.914,228	8.025,892

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **608,769 Dinars**, représentant la Retenue à la Source sur les achats des obligations d'Etat (BTA).

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **9.555,556 Dinars**, contre **12.087,778 Dinars** au 31.12.2012 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31.12.2013	31.12.2012
Rémunération du gestionnaire	6.688,884	8.461,446
Rémunération du dépositaire	2.866,672	3.626,332
Total	9.555,556	12.087,778

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **11.103,579 Dinars**, contre **10.257,291 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2013	31.12.2012
Redevance CMF	955,523	1.208,733
Impôts et Taxes	75,498	81,400
Charges Diverses	10.072,558	8.967,158
Total	11.103,579	10.257,291

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2013, à **7.178 ,243 Dinars** contre **21.041,927 Dinars** au 31.12.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2013	Montant au 31.12.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	645,930	691,098
PA2	Autres créditeurs divers	6.532,313 ^(*)	20.350,829
TOTAL		7.178,243	21.041,927

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2013, à 6.532,313 Dinars et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2013
Etat, impôts et taxes	96,766
Redevance CMF	64,588
Provision pour charges à payer	6.370,959
Total	6.532,313

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 920.400,000 Dinars
- Nombre de titres : 9.204
- Nombre d'actionnaires : 17

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 319.000,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.190

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 269.300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2.693

Capital au 31.12.2013 : 1.003.281,864 Dinars

- Montant en nominal : 970.100,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 33.181,864 Dinars
- Nombres de titres : 9.701
- Nombre d'actionnaires : 17

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 17.162,356 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : 494,575 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures : 8,093 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 17.665,024 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	31.12.2013	31.12.2012
• Revenus des placements	3,899	4,431
• Charges de gestion des placements	(0,985)	(1,314)
• Revenus net des placements	2,914	3,117
• Autres charges d'exploitation	(1,145)	(1,115)
• Résultat d'exploitation	1,769	2,002
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,051	(0,310)
• SOMMES DISTRIBUABLES de la période	1,820	1,692
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,051)	0,310
• Variation des +/- values potentielles/titres	(4,026)	(11,762)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(1,319)	7,521
• Frais de négociation	(0,109)	(0,061)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(3,685)	(2,300)

4-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31.12/2013</u>	<u>31.12/2012</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,000%	1,000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,162%	0,849%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,796%	1,525%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,3% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Conformément à la réunion du Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY tenue en date du 29 mars 2013, ladite SICAV OPPORTUNITY a procédé à partir du 06/01/2014 à :

- La révision de la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,30% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an ;
- L'instauration d'une commission de distribution de 0,20% TTC de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY à savoir la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL, à partager entre eux au prorata de leurs distributions et ce, suite à l'obtention par la BIAT ASSET MANAGEMENT - en sa qualité de gestionnaire de SICAV OPPORTUNITY de l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013 pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse « BIATCAPITAL » en tant que nouveau distributeur de ladite SICAV ;
- L'instauration d'une commission de courtage à payer au profit de la BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse chargé de l'exécution des opérations en bourse.

Millenium Obligataire SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

Avis du Commissaire aux Comptes sur la situation trimestrielle arrêtée au 31 Décembre 2013

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société Millenium Obligataire SICAV au 31 Décembre 2013, qui font apparaître un actif net de 14.659.801 Dinars pour un capital de 14.130.806 Dinars et une valeur liquidative égale à 105,382 Dinars par action.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que les actifs de *Millenium Obligataire SICAV*, s'élevant au 31 Décembre 2013 à 14.701.827 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 12.048.325 dinars, soit 81.95% de valeurs mobilières et de 2.651.505 dinars soit 18.04% de liquidités et de quasi-liquidités.

Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 24 Janvier 2014

Le Commissaire Aux comptes :

**TUNISIE AUDIT & CONSEIL membre de
Grant Thornton International Ltd**

**Lamjed Ben Mbarek
Associé**

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2013
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	12 048 325	12 410 786
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		380 879	174 688
b - Obligations et valeurs assimilées		11 667 446	12 236 098
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	2 651 505	3 581 752
a - Placements monétaires		2 432 797	3 536 353
b - Disponibilités		218 708	45 399
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b- titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4-1-3	1 997	12
a - Débiteurs divers		1 997	12
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		14 701 827	15 992 550
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-4	26 473	25 438
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-5	15 553	15 033
TOTAL PASSIF		42 026	40 471
<u>ACTIF NET</u>		14 659 801	15 952 079
CP 1 - Capital	4-1-6	14 130 806	15 422 151
CP 2 - Sommes distribuables		528 995	529 928
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		63	88
b - Sommes distribuables de l'exercice		528 932	529 840
ACTIF NET		14 659 801	15 952 079
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 701 827	15 992 550

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2013

(Unité : en D.T.)

		Période du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 Au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
	Note				
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	144 681	595 744	142 813	571 765
a - Dividende		-	-	-	30 284
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		144 681	595 744	142 813	541 481
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	18 418	136 573	41 347	108 105
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		14 583	93 955	26 347	47 778
d - Intérêts sur comptes courants		-	-	592	3 062
e - Revenu des autres placements monétaires		3 835	42 618	14 408	57 265
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		163 099	732 317	184 160	679 870
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	-26 467	-73 205	-25 432	-96 524
REVENU NET DES PLACEMENTS		136 632	659 112	158 728	583 346
CH 2 Autres charges	4-2-4	-7 826	-34 196	-8 446	-32 653
RESULTAT D'EXPLOITATION		128 806	624 916	150 282	550 693
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-15 521	-95 984	-39 178	-20 853
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		113 285	528 932	111 104	529 840
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 521	95 984	39 178	20 853
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-8 662	-52 064	-7 503	-30 722
Variation des plus (ou moins) value potent./titres		4 261	-115 468	-7 246	-17 437
Plus (ou moins) values réalisées/ces de titres		-12 488	65 632	-	-12 612
Frais de négociation		-435	-2 228	-257	-673
RESULTAT NET DE LA PERIODE		120 144	572 852	142 779	519 971

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
ARRETE AU 31 Décembre 2013
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 Au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	120 144	572 852	142 779	519 971
a - Résultat d'exploitation	128 806	624 916	150 282	550 693
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	4 261	-115 468	-7 246	-17 437
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-12 488	65 632	0	-12 612
d - Frais de négociation de titres	-435	-2 228	-257	-673
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-605 529	-	-495 190
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-447 874	-1 259 601	-1 062 344	831 636
a - <u>Souscriptions</u>	9 095 650	46 728 647	8 496 064	55 048 510
- Capital	8 669 400	44 395 700	8 104 700	53 150 600
- Régularisation des sommes non distribuables	139 963	811 000	156 548	1 077 944
- Régularisation des sommes distribuables	286 287	1 521 947	234 816	819 966
b - <u>Rachats</u>	-9 543 524	-47 988 248	-9 558 408	-54 216 874
- Capital	-9 095 000	-45 619 100	-9 109 000	-52 317 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-146 714	-826 881	-175 408	-1 058 842
- Régularisation des sommes distribuables	-301 810	-1 542 267	-274 000	-840 732
VARIATION DE L'ACTIF NET	-327 730	-1 292 278	-919 565	856 417
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>				
a - en début de période	14 987 531	15 952 079	16 871 644	15 095 662
b - en fin de période	14 659 801	14 659 801	15 952 079	15 952 079
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a - en début de période	143 367	151 345	161 388	143 012
b - en fin de période	139 111	139 111	151 345	151 345
VALEUR LIQUIDATIVE	105,382	105,382	105,402	105,402
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,81%	3,30%	0,82%	3,13%

Notes aux États Financiers

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 Septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 Septembre 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu. Il est à noter que le taux de rémunération a été révisé à la hausse à 0,5% et ce à partir du 01/08/2013.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars: 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars: 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars: 0,06% de l'actif net

2. Référentiel comptable

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31/12/2013.

3.3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Note explicatives du bilan

4-1.1 Portefeuille Titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2013 à **12.048.325** dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2000	171 430	172 543	1,17%
BTK 2012-1 B	8000	685 720	690 170	4,69%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 856	7,06%
EO BTE 2009	100	6 000	6 075	0,04%
EO BTE 2009	4900	291 060	295 771	2,01%
EO BTE 2009	100	6 000	6 075	0,04%
EO BTE 2011	5500	550 000	572 911	3,90%
EO CIL 2009/1	1600	32 000	32 636	0,22%
EO CIL 2010/1	4600	184 000	187 283	1,27%
EO CIL 2010/2	5000	200 000	201 390	1,37%
EO HL 2009/1	3000	60 000	61 167	0,42%
EO HL 2013/1	5000	500 000	517 316	3,52%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	120 000	123 551	0,84%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	2,13%
EO PANOBOIS 2007-C	500	20 000	20 758	0,14%
EO TL SUB 2009	4150	83 000	84 007	0,57%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 024	0,01%
EO TL SUB 2009	100	2 000	2 024	0,01%
EO TL2011-3	6000	480 000	500 741	3,41%
EO UBCI 2013	5000	500 000	516 022	3,51%
EO UIB 2009/1	1000	80 000	81 723	0,56%
EO UIB 2009/1	100	8 000	8 172	0,06%
EO UIB 2009/1	100	8 000	8 172	0,06%
EO UIB 2009/1	870	69 600	71 099	0,48%
ES ATL 2008	2000	200 000	204 050	1,39%
TOTAL		5 558 810	5 717 084	38,89%
FCC				
FCC-BIAT-1-P2 15/02/2014	300	174 991	176 072	1,20%
FCC-BIAT2-P301	300	300 000	302 008	2,05%
TOTAL		474 991	478 080	3,25%
BTA				
B0316	100	103 530	104 526	0,71%
B0319	500	521 500	529 046	3,60%
B0319	100	104 330	105 837	0,72%
B0319	100	104 030	105 680	0,72%
B0319	290	295 887	303 771	2,07%
B0319	300	306 240	314 333	2,14%
B0319	300	306 390	314 420	2,14%
B0319	300	306 540	314 507	2,14%

B0319	300	306 690	314 595	2,14%
B0319	210	214 788	220 277	1,50%
B0717	475	529 625	511 378	3,48%
B0717	1500	1 585 500	1 615 618	10,99%
B0822	300	288 000	295 885	2,01%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	384 475	2,62%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 934	0,26%
TOTAL		5 390 310	5 472 282	37,22%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		11 424 111	11 667 446	79,36%
TITRES OPCVM		335 028	380 879	2,59%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	2000	202 028	202 508	1,38%
FCP PROPARCO	133	133 000	178 371	1,21%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		11 759 139	12 048 325	81,95%

4-1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2013 à **2.651.505** dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
<i>Certificats de dépôt</i>		1 000 000	1 029 580	7,00%
ATTIJARI BANK 15/03/14	1	500 000	519 230	3,53%
BTE 13/08/14	1	500 000	510 350	3,47%
<i>Autres placements monétaires</i>		1 400 000	1 403 217	9,54%
CP BIAT 07-02-2015	800	800 000	801 928	5,45%
CP BIAT 13-02-2014	600	600 000	601 289	4,09%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		2 400 000	2 432 797	16,55%
DISPONIBILITES		218 708	218 708	1,49%
TOTAL GÉNÉRAL		2 618 708	2 651 505	18,04%

4-1.3. Autres Actifs :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **1.997** dinars contre **12** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Autres débiteurs RAS sur BTA	1997	12
Total	1 997	12

4-1.4. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **26.473** dinars contre **25.438** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Dépositaire	4 169	4 739
Gestionnaire	22 304	20 699
Total	26 473	25 438

4-1.5. Autres créiteurs divers :

Ce poste présente au 31.12.2013 un solde de **15.553** dinars contre **15.033** dinars au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Impôts à payer	1 052	1 059
Commissaire aux comptes	12 500	11 863
CMF (redevance & Publication)	1 973	2 083
Charges à payer	28	28
Total	15 553	15 033

4-1.6. Capital Social

Capital au 31 Décembre

Montant (en nominal)	15 134 500	D
Nombre de titres	151 345	
Nombre d'actionnaires	849	

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	44 395 700	D
Nombre de titres émis	443 957	
Nombre d'actionnaires nouveaux	347	

Rachat effectués

Montant (en nominal)	-45 619 100	D
Nombre de titres rachetés	-456 191	
Nombre d'actionnaires sortant	-233	

Capital au 31 décembre 2013

Montant (en nominal)	13 911 100	D
Nombre de titres	139 111	
Nombre d'actionnaires	963	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

-Capital social en nominal au 31 Décembre 2013	13 911 100
-Sommes non distribuables de l'exercice (*)	- 67 945
-Résultat non distribuable de l'exercice clos	287 651
Capital au 31 Décembre 2013	14 130 806

(*) Les sommes non distribuables de l'exercice se détaillent comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-115 468
+ (ou -) values réalisées/cession de titres	65 632
Frais de négociation	-2 228
	<u>-52 064</u>

Régularisation des S.N.D

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	811 000
Régularisation des S.N.D sur rachats	- 826 881
	<u>-15 881</u>

Sommes non distribuables de l'exercice **-67 945**

4.2. Note explicatives de l'état de résultat

4-2.1. Revenus du portefeuille titres:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2013 au 31.12.2013 à **144.681** dinars contre **142.813** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/10/13 Au 31/12/13	Du 01/10/12 Au 31/12/12
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	144 681	142 813
Revenus des titres OPCVM	-	-
Total	144 681	142 813

4-2.2. Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2013 au 31.12.2013 à **18.418** dinars contre **41.347** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/10/13 Au 31/12/13	Du 01/10/12 Au 31/12/12
Revenus des bons de trésor	-	-
Revenus des certificats de dépôt	14 582	26 348
Revenus sur comptes de dépôt	-	591
Revenus des autres placements monétaires	3 836	14 408
Total	18 418	41 347

4-2-3 .Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2013 au 31.12.2013 à **26.467**dinars contre **25.432** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/10/13 Au 31/12/13	Du 01/10/12 Au 31/12/12
Rémunération du dépositaire	4 163	4 733
Rémunération du gestionnaire	22 304	20 699
Total	26 467	25 432

4-2-4.Autres charges:

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2013 au 31.12.2013 à **7.826** dinars contre **8.446** dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Du 01/10/13 Au 31/12/13	Du 01/10/12 Au 31/12/12
Rémunération commissaire aux comptes	3 529	3 519
Publicité et publications	164	164
Agios, frais bancaires et autres charges	3 819	4 408
Impôts et taxes	314	355
Total	7 826	8 446

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2013

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 Décembre 2013 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Les emplois en disponibilités et les dépôts à terme représentent 25,63% de l'actif au 31 Décembre 2013, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.

Tunis, le 30 Janvier 2014

Le Commissaire Aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan arrêté au 31 Décembre 2013
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>48 150 085</u>	<u>68 322 833</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	3 590 148	3 720 838
Obligations et valeurs assmilées	3.2	44 559 937	64 601 995
Placements monétaires et disponibilités		<u>21 277 793</u>	<u>7 421 356</u>
Placements monétaires	3.3	3 481 239	4 921 811
Disponibilités	3.4	17 796 554	2 499 545
TOTAL ACTIF		<u>69 427 878</u>	<u>75 744 189</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		79 639	170 440
Créditeurs divers		19 516	23 441
TOTAL PASSIF		<u>99 155</u>	<u>193 881</u>
Capital	3.5	<u>66 715 288</u>	<u>72 933 780</u>
Sommes capitalisables	3.10	<u>2 613 435</u>	<u>2 616 528</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		2 613 435	2 616 528
ACTIF NET		<u>69 328 723</u>	<u>75 550 308</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>69 427 878</u>	<u>75 744 189</u>

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2013
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Période 01/10/2013 31/12/2013	Période 01/01/2013 31/12/2013	Période 01/10/2012 31/12/2012	Période 01/01/2012 31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	3.6	597 401	2 728 189	836 900	3 481 576
Revenus des placements monétaires	3.7	105 089	453 722	200 060	809 448
Total des revenus de placements		702 490	3 181 911	1 036 960	4 291 024
Charges de gestion des placements	3.8	<120 567>	<546 540>	<195 899>	<789 534>
Revenus Nets des placements		581 923	2 635 371	841 061	3 501 490
Autres charges	3.9	<21 879>	<78 291>	<26 273>	<112 308>
RESULTAT D'EXPLOITATION		560 044	2 557 080	814 788	3 389 182
Régularisation du résultat d'exploitation		374 547	56 355	<829 837>	<772 654>
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		934 591	2 613 435	<15 049>	2 616 528
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<374 547>	<56 355>	829 837	772 654
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<98 564>	<160 844>	33 294	<17 812>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 969	<41 164>	21 342	57 917
Frais de négociation		<350>	<3 656>	<571>	<3 161>
Résultat non distribuable		<89 946>	<205 664>	54 065	36 944
RESULTAT NET DE LA PERIODE		470 098	2 351 416	868 853	3 426 126

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2013

(En Dinars Tunisiens)

	Période 01/10/2013 31/12/2013	Période 01/01/2013 31/12/2013	Période 01/10/2012 31/12/2012	Période 01/01/2012 31/12/2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	470 097	2 351 416	868 853	3 426 126
Résultat d'exploitation	560 043	2 557 079	814 789	3 389 182
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<98 564>	<160 843>	33 294	<17 812>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	8 969	<41 164>	21 342	57 917
Frais de négociation de titres	<350>	<3 656>	<571>	<3 161>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	9 838 671	<8 573 001>	<25 638 528>	<25 659 080>
Souscriptions				
- Capital	53 290 127	101 121 555	240 947 658	280 756 964
- Régularisation des sommes non distribuables	<156 794>	<208 743>	22 605	2 035
- Régularisation des sommes capitalisables	3 886 899	6 269 386	17 095 237	19 135 931
- Droit d'entrée	-	-	<3>	-
Rachat				
- Capital	<44 121 171>	<109 426 825>	<264 872 901>	<304 747 228>
- Régularisation des sommes non distribuables	123 021	182 613	<23 669>	<13 418>
- Régularisation des sommes capitalisables	<3 183 412>	<6 510 985>	<18 807 455>	<20 793 364>
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 308 767	<6 221 585>	<24 769 675>	<22 232 954>
ACTIF NET				
En début de période	59 019 955	75 550 308	100 319 983	97 783 262
En fin de période	69 328 723	69 328 723	75 550 308	75 550 308
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 637 229	2 153 088	2 885 694	2 887 685
En fin de période	1 907 907	1 907 907	2 153 088	2 153 088
VALEUR LIQUIDATIVE	36,337	36,337	35,089	35,089
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	3,18%	3,56%	3,72%	3,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2013

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BT	161	312	1 481	0,00%
EUR-CYCLES	19 000	212 800	175 028	0,25%
AMEN TRESOR SICAV	32 276	3 380 403	3 413 639	4,92%
TOTAL	51 437	3 593 516	3 590 148	5,18%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

-BTA

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BTA090215	6 500	6 786 000	7 111 107	10,26%
BTA090714	5 700	6 053 400	6 234 800	8,99%
BTA110319	1 700	1 773 000	1 833 660	2,64%
BTA110319A	2 200	2 262 125	2 340 626	3,38%
BTA110319B	3 000	3 046 650	3 153 697	4,55%
BTA14042014	8 390	8 767 550	8 997 591	12,98%
BTA14042014A	105	105 000	109 522	0,16%
BTA14042014B	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014C	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014D	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014E	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014F	105	105 000	109 522	0,16%
BTA14042014G	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014H	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014I	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014J	390	390 000	406 797	0,59%
BTZ111016B	2 000	1 245 000	1 603 919	2,31%
TOTAL		30 743 725	32 120 285	46,33%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	31/12/2013	31/12/2012
Montant	-	7 940

-OBLIGATIONS

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
AB 2006	40 000	1 600 000	1 666 496	2,40%
AB 2009 CA	18 000	1 320 000	1 334 659	1,93%
AB 2009 CB	13 000	953 333	964 139	1,39%
AB 2010	2 000	160 000	162 404	0,23%
AB 2012B	20 000	1 800 000	1 825 136	2,63%
AIL 2013	2 000	200 000	206 597	0,30%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 116	0,74%
ATL 2012-11	10 000	800 000	823 184	1,19%
ATLESING12-1	10 000	800 000	823 560	1,19%

BTE 2010 AP	3 000	210 000	212 640	0,31%
CIL 2009/1	10 000	200 000	203 976	0,29%
CIL 2010/2	5 000	200 000	201 392	0,29%
HL 2010/1 1	10 000	400 000	409 064	0,59%
HL 2013/1	2 250	225 000	232 792	0,34%
MX 2010 TA	10 000	800 000	823 672	1,19%
PANOBOIS 07	2 000	80 000	83 032	0,12%
SIHM 2008TA	6 000	240 000	243 739	0,35%
SIHM 2008TB	4 000	160 000	162 493	0,23%
STM 2007 TB	3 750	75 000	76 089	0,11%
STM 2007 TC	4 750	95 000	96 379	0,14%
TLG 2008-3	5 000	100 000	104 828	0,15%
TLG 2011-1	5 000	300 000	307 752	0,44%
UNICTOR 2013	9 500	950 000	961 514	1,39%
TOTAL		12 168 333	12 439 653	17,94%

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-13 à 3 481 238 dinars. Ils sont constitués de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Date Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Intérêts précomp tés	En % de l'actif net
Billet de Trésorerie	03/11/2013	UNIFACTOR	01/02/2014	985 546	994 962	14 454	1,44%
Billet de Trésorerie	18/07/2013	UNIFACTOR	14/01/2014	971 493	997 871	28 507	1,44%
Billet de Trésorerie	24/12/2013	Economic Auto	24/03/2014	492 157	492 841	7 843	0,71%
Billet de Trésorerie	29/10/2013	HANNIBAL LEASE	27/01/2014	984 852	995 564	15 148	1,44%
TOTAL				3 434 048	3 481 238	65 952	5,02%

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 17 796 554 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	2 000 000	2 033 262	2,93%
Avoirs en banque		15 763 292	22,74%
TOTAL	2 000 000	17 796 554	25,67%

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010114	AMEN BANK	01/01/2014	1 028 230	6,44
PLACT260214	AMEN BANK	26/02/2014	1 005 032	6,66
TOTAL			2 033 262	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/13 au 31/12/13 s'élève à <6 221 585> dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : < 8 537 065 >

Variation de la part Revenu : 2 315 480

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital social (début ex.)	75 252 353 (*)
Souscriptions	101 121 555
Rachats	-109 426 825
Frais de négociation	-3 656
VDE/act.cote	-36 604
VDE/ titres.Etat	-131 304
VDE / titres OPCVM	33 235
+/- V réalisée emp.société	14
+/- V réal/act.cote	10 567
+/- V réal/ titres. Etat	-36 650
+/- V réal/ titres OPCVM	-15 095
+/- V report/act.cote	-1 136
+/- V report/titres OPCVM	-25 036
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-208 743
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	182 613
Variation de la part Capital	< 8 537 065 >
Capital au 31-12-2013	66 715 288

(*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 75 252 353 DT est constitué du capital au 31/12/2012 de 72 933 780 DT augmenté des sommes capitalisables pour un montant égale à 2 616 528 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de < 297 955 > DT.

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	-297 955	-884 780
Résultat d'exploitation	2 557 080	3 389 182
Régularisation du résultat d'exploitation	56 355	-772 654
Total :	2 315 480	1 731 748

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-12	679
Nombre d'actionnaires entrants	439
Nombre d'actionnaires sortants	-500
Nombre d'actionnaires au 31-12-13	618

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 1/10/2013 au 31/12/2013	Du 1/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/01/2012 au 31/12/2012
Dividendes	-	137 575	-	178 677
Revenus des obligations	174 866	798 152	276 429	1 034 997
Revenus des BTA	422 535	1 792 462	560 471	2 267 902
TOTAL	597 401	2 728 189	836 900	3 481 576

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 1/10/2013 au 31/12/2013	Du 1/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/01/2012 au 31/12/2012
Placement compte courant à terme	39 483	214 264	91 707	425 897
Billets de trésorerie	58 714	206 153	63 324	232 521
Certificat de dépôt	17	1 272	130	37 780
Compte Rémunéré	6875	32 033	44 900	113 250
TOTAL	105 089	453 722	200 060	809 448

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».